
AVIS PUBLIC
Dérogation mineure
Bâtiment complémentaire en cour avant

Avis public est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

QU' à une séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 7 octobre 2024 (2024-10-07), à compter de 19h30**, les membres du Conseil de la Municipalité d'Ham-Sud, se prononceront sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Nature et effet :

La demande vise à permettre la construction d'un bâtiment complémentaire en cour avant, plutôt qu'en cour latérale ou arrière tel que stipulé à l'article 7.4.2 du règlement de zonage 200805 et ses amendements, pour la zone Rur32.

Identification du site concerné :

Lot 6 078 909
4, rue des Sources
Propriétaire/demandeur: Renaud Bergeron

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 7 octobre 2024 à compter de 19h30**.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Ham-Sud, le 10 septembre 2024.



Etienne Bélisle
Directeur général et
Greffier-trésorier